

D.2020.02.05.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 05 Février 2020

2.- PROJET MOBILITES – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

2.1- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Occitanie 2040 » : avis de Tisséo Collectivités

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

1/ Présentation du projet de SRADDET

L'article 10 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit, parmi les attributions des régions en matière d'aménagement du territoire, l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Conçu comme un schéma régional intégrateur des anciens schémas régionaux sectoriels et thématiques, le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

La Région Occitanie a engagé à l'automne 2017 le processus d'élaboration de son SRADDET «Occitanie 2040».

En respect des textes réglementaires, les métropoles ont été, avec les établissements en charge des SCoT, syndicats et EPCI à fiscalité propre, associés aux travaux, échanges et débats liés à la définition de ce schéma régional. Tisséo Collectivités, autorité organisatrice des mobilités sur 108 communes par délégation des compétences de Toulouse Métropole, des communautés d'agglomération du Muretain Agglo et du Sicoval, du Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine, a notamment participé et produit une contribution spécifique sur le volet mobilité, votée en mai 2018 par le Comité Syndical et adressée à la région Occitanie.

La Région a arrêté le 19 décembre 2019 son projet de SRADDET. Préalablement à l'enquête publique et à l'adoption définitive du schéma prévue à la fin 2020, la Région a sollicité, le 15 janvier 2020, l'avis des personnes publiques associées.

Fruit d'un travail de co-construction et de concertation avec les acteurs du territoire, le projet de SRADDET est composé :

- D'un rapport qui fait la synthèse de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région, identifie les enjeux dans les domaines de compétence du schéma, expose la stratégie régionale et fixe les objectifs qui en découlent.
- D'un fascicule des règles générales regroupant les règles générales, qui ont une valeur prescriptive. Les règles peuvent varier entre les grandes parties du territoire régional et peuvent être assorties de documents graphiques et de mesures d'accompagnement dépourvus de tout caractère contraignant. Le fascicule comprend également le dispositif de suivi et d'évaluation du SRADDET.
- D'annexes relatives aux incidences environnementales, à la prévention et à la gestion des déchets, à la protection et à la restauration de la biodiversité, au bilan Climat air énergie, à l'aménagement numérique.

Le parti pris de la Région Occitanie est de prendre appui sur les caractéristiques du SRADDET (prescriptif, transversal, intégrateur et concerté) pour en faire un véritable projet, dénommé « Occitanie 2040 », qui prépare l'avenir.

Le projet d'avenir « Occitanie 2040 » s'articule autour de grands deux caps :

- Un rééquilibrage de développement régional, en termes d'accueil de populations, d'accès aux services et à l'emploi pour une plus grande égalité des territoires.
- Un changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.

L'enjeu est de conjuguer attractivité et qualité de vie pour que l'Occitanie soit une région qui accueille bien et durablement.

Ces deux caps sont déclinés à travers 3 défis dans le Rapport d'Objectifs :

- Le **défi de l'attractivité** portant l'enjeu d'accueillir bien et durablement, pour faire de la région un territoire d'opportunités pour tous les habitants, et pour concilier accueil de populations et excellence environnementale.
- Le **défi des coopérations territoriales** pour que les relations entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel.
- Le **défi du rayonnement régional** pour accroître la cohésion et la visibilité de la région au niveau national et international et en optimiser les retombées locales.

Le Rapport d'Objectifs représente une vision stratégique et se décline en 27 objectifs thématiques dont **6 objectifs concernent l'intermodalité et le développement des transports :**

- Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers.
- Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040.
- Des métropoles efficaces et durables.
- Garantir dans les massifs et les territoires de faible densité un socle de services et accès aux ressources extérieures.
- Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur.
- Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique.

Ces deux caps sont déclinés en 32 règles dans le « Fascicule de règles » qui est un volet réglementaire qui s'articule autour de deux priorités régionales :

- La Région équilibrée.
- La Région de la résilience.

Le parti pris de la Région est de rendre l'action régionale plus simple et plus visible via une prescriptivité pragmatique à travers un nombre limité de règles, des règles négociées avec les territoires et des règles assorties de mesures d'accompagnement.

6 règles concernent notamment les mobilités :

- Règle 1 : Pôles d'échanges Multimodaux stratégiques.
- Règle 2 : Réseaux de transport collectif.
- Règle 3 : Services de mobilité.
- Règle 5 : Logistique des derniers kilomètres.

- Règle 10 : Coopérations territoriales.
- Règle 19 : Consommation énergétique.

Les objectifs et règles générales du SRADDET s'appliquent aux AOM dans la déclinaison de leurs feuilles de route et pour celles concernées dans les orientations et plan d'actions d'un PDU.

Le SRADDET identifie également les itinéraires du Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR) qui répondent à deux enjeux :

- Connexions pôles urbains/économiques : améliorer le maillage entre les principaux pôles urbains et économiques régionaux, l'accès à certaines zones d'activités économiques (entreprises, aéroports, ports), aux nœuds d'échanges stratégiques et aux équipements régionaux, tout en participant au désenclavement des territoires les moins accessibles.
- Ouverture interrégionale : conforter les itinéraires de liaisons interrégionales de proximité contribuant à la fluidité et à la continuité des liaisons routières avec les régions voisines.

2/ Avis de Tisséo Collectivités sur le projet de SRADDET

Tisséo Collectivités a participé activement aux échanges et débats liés à la définition de cet important schéma régional, et notamment dans le cadre d'une contribution spécifique sur les mobilités adressée à la Région en juillet 2018 et délibérée par le comité syndical de mai 2018.

L'avis détaillé est annexé à la présente délibération et souligne notamment les points suivants :

- Tisséo Collectivités partage les deux grands caps stratégiques proposés par le futur schéma, à savoir :
 - Un rééquilibrage régional pour renforcer l'égalité des territoires.
 - Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.
- Au titre du 1er axe stratégique, Tisséo Collectivités :
 - Adhère à l'approche par grands systèmes et espaces territoriaux.
 - Souligne l'importance de la reconnaissance du rôle et des enjeux stratégiques et structurants des deux métropoles régionales.
 - Note la reconnaissance et la prise en compte par le schéma des capacités métropolitaines d'entraînement et de coopération.
- Au titre du 2ème axe stratégique, Tisséo Collectivités :
 - Partage les enjeux majeurs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et la nécessité de développer la résilience des territoires.
 - Rejoint l'objectif d'un nouveau modèle de développement permettant de répondre à l'urgence climatique.
 - Confirme que le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine, approuvé en février 2018, s'inscrit dans les objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030.
 - Partage l'ambition d'un urbanisme favorable à la santé et prenant en compte l'environnement sonore et la pollution atmosphérique.

- Au titre du volet spécifique traitant des transports et de la mobilité, Tisséo Collectivités :
- Note l'inscription au SRADDET des 10 chantiers prioritaires issus des Etats Généraux du Rail et de l'Inter-Modalités.
 - Note les priorités du réseau routier d'intérêt régional.
 - Note la reconnaissance et la prise en compte des espaces territoriaux fonctionnels, notamment celui lié au «système en étoile toulousain».
 - Se félicite de l'engagement sur les mobilités cyclables.
 - Prend acte de la stratégie de densification autour des pôles d'échanges multimodaux.
 - Prend acte de la nécessité de disposer de matériels roulants propres contribuant à la réduction des consommations énergétiques et de rejets de polluants atmosphériques et de GES.

Sur ce volet, Tisséo Collectivités formule deux souhaits :

- D'une part que le SRADDET fixe plus clairement les priorités en matière de mobilité/transport, à l'exemple de ce qui est proposé pour le réseau routier d'intérêt régional.
- D'autre part que les perspectives stratégiques régionales à l'horizon 2040, soient plus clairement affichées, notamment pour ce qui relève de l'offre ferroviaire, eu égard aux enjeux d'intermodalité avec les réseaux de transports urbains, plus particulièrement celui de la grande agglomération toulousaine.

En dernier point, sur le sujet de la gouvernance et de la coopération inter-territoriale, Tisséo Collectivités propose une plus grande association de la Région aux structures et dispositifs existants, organisés et coordonnés à ces échelles par les collectivités concernées, plutôt qu'à la création d'instances et d'échelles territoriales nouvelles : conférence des exécutifs, comité des partenaires, ...

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avis de Tisséo Collectivités sur le projet de SRADDET joint à la présente délibération et d'autoriser le Président à adresser cet avis à la Région Occitanie.

*

* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

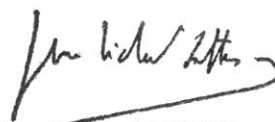
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avis de Tisséo Collectivités sur le projet de SRADDET de la Région Occitanie.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à adresser cet avis à la Région Occitanie.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- A Madame la Présidente de la Région Occitanie.
- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

**D.2020.02.05.2.1**

**Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
(SRADDET)
Occitanie 2040**

**Avis de Tisséo Collectivités sur le projet de schéma arrêté
par la Région Occitanie le 19 décembre 2019**

La définition du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Occitanie 2040 doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs de nos territoires et d'établir des objectifs partagés permettant de répondre aux défis communs identifiés, notamment l'attractivité, les coopérations territoriales, le rayonnement et l'adaptation au changement climatique.

A cet égard, Tisséo Collectivités a participé activement aux échanges et débats liés à la définition de cet important schéma régional, et notamment dans le cadre d'une contribution spécifique sur les mobilités.

Tisséo Collectivités partage les deux grands caps stratégiques proposés par le futur schéma, à savoir :

- Un rééquilibrage régional pour renforcer l'égalité des territoires.
- Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.

Au titre du 1er axe stratégique, Tisséo Collectivités :

- Confirme l'intérêt d'une approche par grands systèmes et espaces territoriaux. Celle-ci a d'ailleurs conduit Tisséo Collectivités Métropole à organiser, depuis plusieurs années, un dispositif de gouvernance inter-territoriale entre les intercommunalités intégrées au Projet Mobilités valant PDU de la grande agglomération toulousaine. La contribution de Tisséo Collectivités adressée à la Région Occitanie en juillet 2018 illustre également cette prise en compte des problématiques à « la bonne échelle ».
- Souligne l'importance de la reconnaissance du rôle et des enjeux stratégiques et structurants des deux métropoles régionales. Leurs spécificités, leur dynamisme, leur potentiel d'attractivité et de rayonnement, leurs offres d'équipements et de services représentent de formidables moteurs, dans une logique de partage et d'intégration territoriale, locale comme régionale. Il est à souligner que la pérennité de ces dynamiques métropolitaines, pour être garantie, réclame un soutien fort et constant.

- Note la reconnaissance et la prise en compte par le schéma des capacités métropolitaines d'entraînement et de coopération, dans des logiques fortes de réciprocité et d'interdépendance, avec les espaces périphériques et ruraux.

Au titre du 2ème axe stratégique, Tisséo Collectivités :

- Partage les enjeux majeurs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et la nécessité de développer la résilience des territoires. Il s'agit là d'enjeux fondamentaux touchant notamment à la maîtrise et à l'accompagnement des dynamiques de développement des systèmes urbains, qui, à n'y prendre garde, risquent de remettre en cause ce patrimoine écologique régional commun extrêmement fragile, à la source même de l'attractivité métropolitaine comme régionale.
- Rejoint ainsi l'objectif, tel qu'exprimé par le projet de schéma, d'un nouveau modèle de développement permettant de répondre à l'urgence climatique.
- Rappelle, dans ce cadre, que son Projet Mobilités 2020.2025.2030, approuvé en février 2018, s'inscrit dans les objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030, objectif ambitieux mais nécessaire pour assurer l'engagement, régional comme planétaire, de la grande agglomération toulousaine. Ce plan, d'ores et déjà opérationnel, comporte un dispositif de suivi et d'évaluation intégrant les objectifs environnementaux.
- Partage l'ambition d'un urbanisme favorable à la santé et prenant en compte l'environnement sonore et la pollution atmosphérique. Le programme d'actions pour la qualité de l'air porté par Tisséo Collectivités avec notamment la mise en place d'une feuille de route « qualité de l'air » (achat matériels roulants propres, écoconduite, récupération d'énergie, ...) et les démarches de cohérence urbanisme mobilités (pactes urbains) permettent l'amélioration de la qualité de l'air déjà engagée.

Au titre du volet spécifique traitant des transports et de la mobilité, Tisséo Collectivités :

- Note l'inscription au SRADDET des 10 chantiers prioritaires issus des Etats Généraux du Rail et de l'Inter-Modalités.
- Note les priorités du réseau routier d'intérêt régional.
- Note la reconnaissance et la prise en compte des espaces territoriaux fonctionnels, notamment celui lié au «système en étoile toulousain».
- Se félicite de l'engagement sur les mobilités cyclables, en connexion aux pôles d'échanges et aux territoires métropolitains.
- Prend acte de la stratégie de densification autour des pôles d'échanges multimodaux à travers l'application du principe de cohérence urbanisme mobilité.

- Prend acte de la nécessité de disposer de matériels roulants propres contribuant à la réduction des consommations énergétiques et de rejets de polluants atmosphériques et de GES.

Sur ce volet, Tisséo Collectivités formule deux souhaits :

- D'une part que le SRADDET fixe plus clairement les priorités en matière de mobilité/transport, à l'exemple de ce qui est proposé pour le réseau routier d'intérêt régional.
- D'autre part que les perspectives stratégiques régionales à l'horizon 2040, soient plus clairement affichées, notamment pour ce qui relève de l'offre ferroviaire, eu égard aux enjeux d'intermodalité avec les réseaux de transports urbains, plus particulièrement celui de la grande agglomération toulousaine qui dispose d'une organisation du réseau métro en articulation avec le réseau ferroviaire et 11 pôles d'échanges multimodaux à terme. La planification régionale des infrastructures de transports est un volet essentiel du schéma et attendu comme tel, au moment où se mettent en œuvre la nouvelle loi d'orientations des mobilités, le schéma directeur national des RER métropolitains et le rôle spécifique de cheffe de file de la Région en termes de mobilité à l'échelle régionale.

En dernier point, sur le sujet de la gouvernance et de la coopération inter-territoriale, Tisséo Collectivités propose une plus grande association de la Région aux structures et dispositifs existants, organisés et coordonnés à ces échelles par les collectivités concernées, plutôt qu'à la création d'instances et d'échelles territoriales nouvelles : conférence des exécutifs, comité des partenaires, ...

Cela est particulièrement important pour assurer, en cohérence et en respect des compétences de chacun, une meilleure articulation des orientations et programmes opérationnels attendus du niveau régional avec le Projet Mobilités 2020.2025.2030, le plus ambitieux au niveau national avec celui du Grand Paris Express.

Cela est enfin stratégique en accompagnement des coopérations avec les espaces limitrophes à la grande agglomération toulousaine, dans le cadre des évolutions du Projet Mobilités portées par la nouvelle loi d'orientations des mobilités, celle-ci entraînant au niveau d'un plan de mobilité la prise en compte des interfaces urbaines et mobilités pour un développement plus équilibré et durable.